

COMMISSION PERMANENTE DU 23 JUILLET 2007

Décision légalisée en préfecture le 25/07/07

Rapport n° N-ACE-2

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES MUSÉES AYANT ORGANISÉ UNE EXPOSITION TEMPORAIRE AVEC CONTENU SCIENTIFIQUE

VU

- l'article L 32-11 du Code général des Collectivités territoriales,
- la délégation générale à la Commission permanente adoptée par délibération de l'Assemblée départementale du 17 février 2006, portant attribution de subventions pour les «musées de France» ou non labellisés, item 10.4.1.5.

CONSIDERANT

Les demandes :

- du musée d'archéologie de FEURS pour l'exposition d'aquarelles et de peintures à l'huile de Christian de Courcel, sur le thème du monde équin,
- de la Ferme Forézienne de SAINT-BONNET LES OULES pour la réalisation de l'exposition "La Loire : un fleuve de charbon et de vins",
- de l'Ecomusée des Bruneaux à FIRMINY, pour l'organisation d'une exposition sur la naissance du cycle à SAINT ETIENNE,
- de la Maison Sauvagnarde, pour l'exposition "Fêtons les aïrelles",
- de l'Atelier-musée du chapeau pour l'exposition liée aux rencontres internationales des arts et du chapeau,
- des musées de CHARLIEU pour l'exposition «Les promenades de Claire Basler»,

- du musée Déchelette de Roanne pour les expositions «Rétrospective Olivier Debre» et «Terres d'enfance : Fanny Ferre».

DECISION : La Commission permanente du Conseil général de la Loire décide :

- d'accorder une subvention de 1 524 € à chacun des musées ci-dessus mentionnés pour avoir organisé une exposition avec contenu scientifique, en cours d'année 2007,
- d'autoriser le prélèvement d'une somme de 10 668 € sur le chapitre 65.

Adopté à l'unanimité